

Note concernant l'emprise définitive du projet soumis à l'enquête publique.

Photosol Développement a déposé une demande de permis de construire pour l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol, sur la commune de Chevagnes, à proximité des lieux dits : « Mongout », « les grandes chappes » et « les trois chappes ».

Le site étudié pendant la phase de développement, concernait également la parcelle n°16 sections AH sur la commune de Thiel sur Acolin.

Ainsi l'état initial de l'environnement tel que détaillé dans le rapport de l'étude d'impact environnementale (novembre 2022) a été conduit sur un périmètre recouvrant en partie ceux de la commune de Chevagnes et de la commune de Thiel S/ Acolin.

Après avoir analysé les enjeux, et mesuré les impacts potentiels du projet sur son environnement ; Photosol Développement a fait le choix d'exclure la parcelle AH16 située sur la commune de Thiel S/ Acolin de l'emprise retenue pour le projet.

Le terrain d'assiette du projet est exclusivement localisé sur la commune de Chevagnes.

Les dix parcelles situées sur la commune de Chevagnes et concernées par le projet sont les suivantes, section G, numéros : 88, 89, 90, 91, 92, 94, 103, 104, 105 et 107.